



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT

GESSEC société du groupe GES



SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE (SLVA)

à Saint Genès Champanelle (63122)

Dossier de demande d'autorisation environnementale

PIECE N°1

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

GES n°199060

Octobre 2021

***Note modifiée et complétée suite à l'avis n°2022- ARA-AP-1368
de la MRAE du 29/07/22***

SOMMAIRE

DESCRIPTION DU PROJET.....	3
LOCALISATION	4
IMPACT SUR LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL	5
IMPACT SUR LA BIOVIDERSITE	5
ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000	5
IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL, LES TERRES	6
IMPACT SUR L'EAU.....	6
IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT	7
IMPACT SUR LE BRUIT	8
IMPACT SUR LA GESTION DES DECHETS.....	8
IMPACT LUMINEUX.....	8
EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	9
ETUDE DE DANGER.....	9

DESCRIPTION DU PROJET

L'activité principale du site de Saint Genès Champanelle est la réception, le traitement et le conditionnement de lait.

L'établissement assure également l'activité de préparation et de conditionnement de laits stérilisés aromatisés (chocolat, vanille fraise). Elle représente moins de 1 % de l'activité du site en volume de production annuelle et peut représenter 5 % en production maximale journalière.

L'établissement a conditionné par le passé des jus de fruits. Cette activité a été arrêtée en 2010.

En 2012, le conditionnement de la crème issue du lait a également été arrêté. Toutefois le poste de réception de la crème produite extérieurement au site est toujours en place et peut être mis en service suivant les demandes du marché. Le site conditionne également de façon très occasionnelle de la crème produit sur site.

L'établissement a pour perspective de développer son activité de conditionnement de produits laitiers (lait UHT, laits aromatisés, crème).

La capacité journalière maximale de conditionnement sera de 870 500 litres par jour au maximum, soit 870 t/j de produits finis.

Les activités classées faisant l'objet de cette demande sont présentées ci-dessous.

Tableau 1 : Activités classées (Autorisation, Enregistrement, Déclaration)

Rubrique	Désignation des activités	Capacité : caractéristiques ou volume des activités	Régime*	Rayon d'affichage
3642-3	Traitement et transformation de matières premières animales et végétales aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés La quantité de produits finis étant supérieure à 75 t/j.	870 t/j	A	3 km
4130-2.a	Substances liquides présentant une toxicité aiguë de catégorie 3 pour les voies d'exposition La quantité totale susceptible d'être présente est supérieure à 10 t	47,6 t	A	1 km
2921.1-a	Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air La puissance thermique évacuée étant supérieure à 3 000 kW.	3 180 kW	E	-
2910-A-2	Installations de combustion lorsque l'installation consomme exclusivement du gaz naturel La puissance thermique étant comprise entre 2 et 20 MW.	8,3 MW	DC	-
4735-1.b	Emploi ou stockage d'ammoniac La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant comprise entre 150 kg et 1,5 tonnes	233 kg	DC	
1530-2	Dépôts de papiers ou cartons. Le volume stocké étant compris entre 1 000 m ³ et 20 000 m ³	1 436 m ³	DC	-
2661-1-c	Emploi de matières plastiques par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression La quantité employée étant comprise entre 1 et 10 t/j	5 t/j	D	-
2925-1	Ateliers de charge d'accumulateurs La puissance maximale de courant continu utilisable étant supérieure à 50 kW.	81,5 kW	D	-
1532-2.b	Bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public Le volume susceptible d'être stocké étant compris entre 1 000 m ³ et 20 000 m ³	1 134 m ³	D	-
2662-3	Stockage de matières plastiques Le volume stocké étant comprise entre 100 m ³ et 1000 m ³	258 m ³	D	-

Tableau 2 : Activités classées Loi sur L'eau

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Régime*
1.1.2.0-1	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : Supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an (A). Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D).	400 000 m ³ /an	A
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau Projet soumis à déclaration (D)	Ouvrage de captage composé de 3 forages	D
2.1.5.0-2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet. La surface collectée étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	2,86 ha	D

* A : autorisation ; D : déclaration

En vue de renforcer la sécurité du site, la société SLVA a prévu de mettre en place une installation de protection par sprinklage au niveau de l'atelier de réception et de traitement du lait et de l'atelier de conditionnement des produits laitiers et du tunnel de convoyage.

La société SLVA a également revu son plan directeur en vue principalement de réorganiser les stockages de matières combustibles sur le site.

Dans ce cadre, l'établissement projette de construire un nouveau local de stockage des emballages à proximité de l'entrepôt de stockage des produits finis.

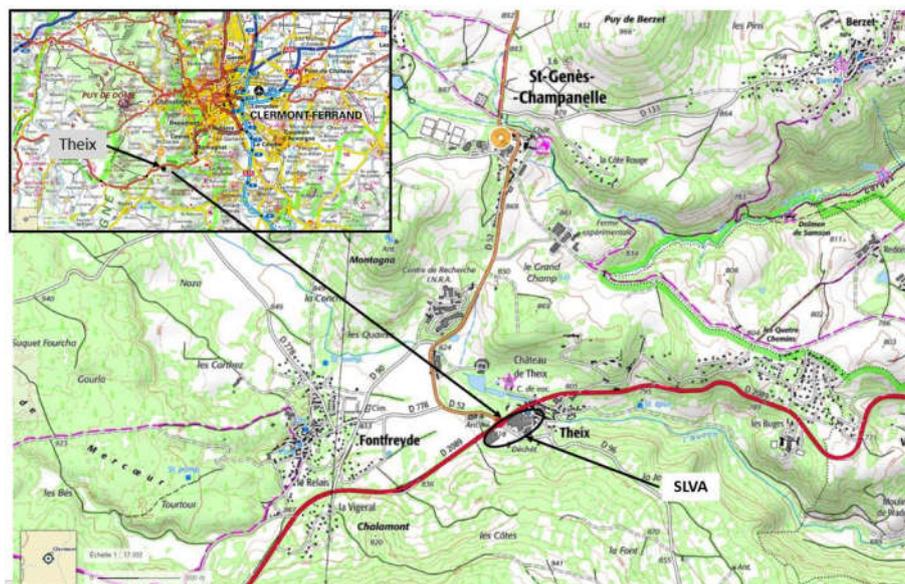
Par ailleurs, l'établissement prévoit de renforcer la défense incendie du site en mettant en place plusieurs points de prises d'eau.

Compte tenu de la configuration du site et des réseaux eaux usées et eaux pluviales, la seule solution technique appropriée est de contenir la majorité du volume d'eau d'extinction en aménageant un bassin de rétention de 1 200 m³ sur la parcelle cadastrale 9 appartenant à SLVA et située à proximité de la station de prétraitement.

LOCALISATION

La Société Laitière Les Volcans d'Auvergne (SLVA) est située au lieu-dit de Theix sur la commune de Saint Genès Champanelle.

Carte 3 : Localisation de SLVA



La vue aérienne ci-dessous localise le site et sa station de prétraitement.

Carte 4 : Vue aérienne du site et du dispositif de prétraitement des effluents



IMPACT SUR LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

Les couleurs retenues de l'extension projetée pour la création du nouveau local des emballages seront identiques ou choisies de manière à l'intégrer à l'entrepôt de stockage des produits finis.

L'extension sera créée dans le prolongement du bâti existant.

Il n'y a pas d'édifice classé sur la commune de Saint Genès Champanelle.

L'éloignement des sites et monuments remarquables (à plus de 2 kilomètres) garantit que l'activité n'a pas d'impact sur le patrimoine.

**L'impact des installations sur le paysage ne sera pas modifié.
La demande n'aura pas d'impact sur les biens et le patrimoine culturel du secteur d'études.**

IMPACT SUR LA BIOVIDERSITE ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

Les parcelles d'implantation de la station de prétraitement et de la zone d'implantation du futur bassin de rétention des eaux incendie se trouvent en zone NATURA 2000.

Les volumes et flux nets de rejets des effluents par la station de prétraitement du site respecteront les valeurs limites de rejet prévues par la convention de rejet.

Avant rejet au réseau collectif, les eaux pluviales respecteront les valeurs limites prescrites par l'autorisation de déversement des eaux pluviales dans le réseau de collecte des eaux pluviales de Clermont Auvergne Métropole.

Compte tenu de la configuration du site et des réseaux eaux usées et eaux pluviales, la seule solution technique appropriée pour contenir la majorité du volume d'eau d'extinction est d'aménager un bassin de rétention de 1 200 m³ sur la parcelle cadastrale 9 appartenant à SLVA et située à proximité de la station de prétraitement, zone classée en zone NATURA 2000.

Au niveau de l'aménagement du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie. Tous les arbres pouvant être conservés le seront. En compensation des éventuels arbres enlevés, des plantations pourront être effectuées sur les parcelles agricoles en possession de SLVA dans le même secteur.

Lors des travaux d'aménagement, la société SLVA mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour réduire l'impact du chantier, conformément aux préconisations de la DREAL

Le projet aura un impact faible sur la faune et la flore et l'équilibre biologique.

IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL, LES TERRES

L'activité conduite n'a pas d'impact particulier sur les sols et les sous-sols du site : les risques de pollution des sols sont évités puisque les produits liquides sont en contenant étanches, sur rétention et sur des zones imperméabilisées reliées au réseau eaux usées.

Le projet n'aura pas d'impact sur les sols.

IMPACT SUR L'EAU

Alimentation et usages de l'eau

L'établissement était historiquement alimenté en eau par un forage avec en complément le réseau d'eau public.

En 2013, un nouvel ouvrage de captage a été réalisé (forage F1) en remplacement de ce forage existant.

L'eau est utilisée uniquement pour l'alimentation en eau potable pour les besoins des lavages des outils et des ateliers de production, le lavage des camions citerne, les installations techniques (production d'eau chaude et de vapeur, le fonctionnement des tours aéroréfrigérantes, ainsi que pour les usages sanitaires).

Le développement de l'activité de SLVA entraînera nécessairement une augmentation de la consommation d'eau par rapport à la situation actuelle.

Au terme de la capacité de conditionnement, la consommation totale d'eau sera au maximum de 1 100 m³/j et n'excèdera pas 400 000 m³ par an.

Elle restera inférieure à la consommation observée dans les années 2008 - 2011 qui avoisinait les 600 000 m³/an.

La société SLVA suit sa consommation d'eau et ses ratios de consommation d'eau. Elle met en place des mesures pour réduire et diminuer son impact sur les prélèvements d'eau dans le milieu. La société SLVA va continuer sa politique de réduction des consommations d'eau.

Une autorisation de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine a été délivrée par l'arrêté préfectoral du 14/09/21.

La société SLVA met en place les recommandations prescrites conformément à l'arrêté préfectoral du 14/09/21.

Gestion des effluents

Les eaux usées industrielles (eaux de lavage des sols, des matériels et des équipements de production) et les eaux sanitaires sont prétraitées par la station de prétraitement du site.

Les eaux prétraitées rejoignent le réseau collectif pour traitement par la station d'épuration de Cournon d'Auvergne.

Les concentrations et les flux futurs respecteront les valeurs limites de rejet prévues par la convention de rejet.

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont constituées des écoulements d'eau de pluie sur les surfaces imperméables (toitures, parkings, voiries).

Les eaux pluviales respecteront les valeurs limites de rejet dans le réseau collectif fixées par l'autorisation de déversement.

Risques de pollutions accidentelles

Des pollutions du milieu aquatique ont été observées à plusieurs reprises. La société SLVA a engagé une remise en état de ses réseaux. Ces travaux sont en cours. Ils sont détaillés dans l'étude d'impact.

Le seul stockage d'hydrocarbures sur le site sera la cuve de 1 000 litres de gasoil pour le fonctionnement de l'installation de sprinklage. Ce sera une cuve double enveloppe.

La rétention des eaux d'extinction sera assurée par la mise en place de différentes rétentions dont la principale sera constituée par la création d'un bassin de rétention de 1 200 m³ à proximité de la station de prétraitement.

IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT

Les installations techniques (chaudières, groupes frigorifiques) ne seront pas augmentées.

Pour une capacité de production annuelle de 200 millions de litres par an, le nombre de camion sera doublé, soit de l'ordre de 80 camions par jour et 400 par semaine.

La société SLVA met en place des dispositions pour réduire la circulation des véhicules :

- en optimisant le chargement des camions d'expédition des produits finis (plan de rationalisation),
- en incitant le personnel de l'entreprise au covoiturage.

Le développement de l'activité de l'établissement entrainera une augmentation de la consommation d'énergies (gaz, électricité) pour le fonctionnement des ateliers de production et des installations techniques.

Dans le cadre de sa politique de réduction de consommation des énergies, l'établissement suit ses consommations d'énergies et met en œuvre les mesures compensatoires pour les réduire.

L'impact sur l'air et le climat restera.

IMPACT SUR LE BRUIT

Les principaux équipements de l'usine et les principales activités susceptibles de générer des niveaux sonores non négligeables sont :

- la circulation des camions et des véhicules légers du personnel,
- le fonctionnement des installations techniques (chaudières, extractions des ateliers de production, compresseurs d'air et compresseurs frigorifiques, pompe de relevage des eaux usées).

Des aménagements ont été réalisés sur la chaudière et sur les équipements de la pompe de relevage des eaux usées, émetteurs de bruits en 2019 et ont permis une nette réduction des niveaux sonores en limite de propriété Est.

SLVA a prévu de mettre en place les mesures suivantes (en cours sur septembre 2022) :

- Insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement biologique (implanté à l'Est du site)
- Mise en place d'un portail acoustique au niveau de l'accès Est du site

Une nouvelle campagne de mesure de bruit est prévue suite à la mise en place de ces aménagements.

Dans le cadre du projet, il n'y aura pas d'équipements techniques supplémentaires. Les sources de bruits complémentaires seront donc liées essentiellement à la circulation des camions.

IMPACT SUR LA GESTION DES DECHETS

L'établissement pratique le tri sélectif, les déchets recyclables sont repris et valorisés par des entreprises spécialisées.

Ceci sera poursuivi et le rythme des enlèvements sera adapté pour tenir compte de la capacité de stockage de chaque catégorie sur le site.

Le projet ne sera pas à l'origine de modifications majeures dans la gestion des déchets.

IMPACT LUMINEUX

La sécurité du personnel implique qu'une partie des zones extérieures soient éclairées en période nocturne (voies de circulation, parkings notamment).

Les lampadaires sont orientés vers le bas. Il en sera de même en cas de mise en place de nouveau lampadaires au niveau de l'implantation du nouveau local emballages.

Le projet n'aura pas d'impact lumineux sur son environnement.

EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

L'évaluation des risques sanitaires menée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale a permis de recenser les émissions du site susceptibles de présenter un impact sanitaire pour les populations voisines.

Parmi les composés ou substances émises, les émissions sonores, les odeurs et les émissions des tours aéroréfrigérantes ont été retenues.

Les différents risques ont été quantifiés ou qualifiés, ce qui a permis de montrer que les doses et les durées d'exposition réduisent le risque d'impact sanitaire des substances émises.

Les mesures prises en fonctionnement normal des installations permettent de réduire au maximum l'impact éventuel de l'activité sur la santé des populations environnantes.

ETUDE DE DANGER

L'évaluation préliminaire des conséquences redoutées sur les installations du site a conduit à retenir les risques suivants :

- un incendie au niveau du nouveau local de stockage des emballages et au niveau de la nouvelle zone de stockage des palettes bois,
- une fuite d'ammoniac au niveau de chacune des salles des machines.

Les distances de rayonnement du flux thermique en cas d'incendie ont été calculées. Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété.

Concernant les installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac, les modélisations menées sur les scénarios majorants de fuite d'ammoniac, montrent qu'aucune zone toxique n'est perceptible au niveau du sol.

La société SLVA va mettre en place une installation de protection par sprinklage sur les bâtiments abritant l'atelier de réception du lait, l'atelier de conditionnement ainsi qu'au niveau du tunnel souterrain de convoyage.

Les mesures de prévention, la stratégie de défense incendie du site et les mesures de protection permettront d'assurer un niveau de risque aussi bas que possible.